

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Avance sur subvention accordée au Sou des Ecoles d'Hauteville en 2024

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS, FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER, LEMOINE Gilbert pouvoir à Madame Christine MARTINE, LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Le Maire, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants,

Monsieur le Maire présente la demande de l'école élémentaire du Turluru concernant l'organisation d'un voyage éducatif à PARIS en janvier 2024.

Il est proposé un soutien financier au projet de voyage scolaire, sur la base d'une prise en charge communale à hauteur de 30 € par enfant, soit pour les 70 enfants concernés, une subvention s'élevant à 2 100 €.

Il propose d'allouer une avance sur subvention de 2 100 €, sans attendre le vote du budget, au sou des écoles d'Hauteville, puisque le voyage scolaire se déroule durant le mois de janvier 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer au sou des écoles d'Hauteville l'avance sur subvention telle que citée ci-dessus, soit un versement de 2 100 € dans l'attente de l'adoption du budget,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus au chapitre 65 – compte 65748 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site internet de la Commune le 09/02/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240131-DE-2024-01-15-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

